

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.389 Vœu relatif aux bâtiments SNCF dits « Gare d'Avron »

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'un sculpteur et un peintre ont leurs ateliers dans les espaces et locaux de la gare d'Avron, dont un depuis 1990, leur permettant ainsi de développer des pratiques artistiques variées ;

Considérant que cette occupation fait l'objet d'une convention avec la SNCF ;

Considérant l'apport de leurs présences, dans l'entretien et la valorisation de la Gare d'Avron, tout comme dans le lien social dans le quartier ;

Considérant le protocole d'accord Ville - SNCF sur l'ouverture de la petite Ceinture et sa gestion, qu'une concertation préalable sur les projets liés aux bâtiments de la petite ceinture est nécessaire ;

Considérant qu'aucun projet n'est aujourd'hui en phase de réalisation, ni n'a même été concerté ;

Considérant qu'après chaque éviction, il est observé une augmentation des nuisances et dégradations ;

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élus du groupe socialiste et apparentés, de Raphaëlle Primet et des élus du groupe communiste et de Jérôme Gleizes et des élus du groupe écologiste de Paris et de M. Julliard au nom de l'exécutif,

Le Conseil de Paris émet le vœu que:

- la convention entre les artistes et la SNCF concernant les espaces de la Gare d'Avron puisse être reconduite pour la durée de la phase d'études et de concertation sur le devenir de la Gare d'Avron ;
- un dialogue soit dès maintenant engagé sur la reconversion de ces espaces avec les élu.e.s du 20ème, les habitant-e.s, les artistes avec une attention particulière à la dimension culturelle.